

# ATTEINTE A LA REPUTATION Quelles solutions?

#### ☐ Mercredi 15 octobre - Formation à distance

#### Les principales atteintes à la réputation des personnes

Les délits portant atteinte à la réputation d'une personne (diffamation, injures, dénigrement, fake news...)

Les différents supports concernés

L'application du droit de la presse

#### Les différentes ripostes possibles

Le droit de réponse

Les actions judiciaires (conditions, délais...)

Les actions d'urgence

#### Internet et Réseaux sociaux : zones de non droit ?

Comment mettre en demeure l'hébergeur de retirer les pages incriminées ? Comment protéger sa e-réputation ?

#### **ZOOM** sur la nouvelle réglementation relative aux Fake News

Analyse de la réglementation « anti-fake news » : Loi du 22 décembre 2018 et décret 11 avril 2019 relatifs à la lutte contre la manipulation de l'information

### Le droit à la protection fonctionnelle de la Collectivité

La demande de protection à la Collectivité pour les élus et les agents

## La période concernée : Electorale ou non ?

Réglementation spécifique des atteintes à la réputation en période électorale

Les objectifs Connaître la réglementation relative à la réputation des élus et des agents Mettre en pratique les connaissances acquises



# Bulletin d'inscription à retourner à contact@fpt-formations.com **ATTEINTE A LA REPUTATION: Quelles solutions?**

Cochez la case correspondante	
☐ Mercredi 15 octobre 2025 -Formation à dis	stance
Nom	
Prénom	
Fonction	
E.Mail	
Tel mobile	
Nom de la collectivité	
Adresse	
Code postal/ville	
Tel professionnel	
Tarifs NETS / participant et par jour (non assujettis à TVA)	
Bénéficiez de 10 % de remise pour l'inscription de 2 participants et de 15 %	
pour 3 participants!	
Cochez la case correspondante	
☐ Collectivités territoriales de moins de 10 000 habitants	440 €
Etat, Collectivités territoriales de 10 000 à 50 000 habitants	590 €
Collectivités territoriales de plus de 50 000 habitants,	
Conseils départementaux et Conseils régionaux	690 €
☐ Entreprises privées et publiques	790 €
e hulletin d'inscrintion vaut convention de formation simplifiée. Toute annule	ation doit se faire nar écrit et ce dans un délai de 15
e bulletin d'inscription vaut convention de formation simplifiée. Toute annulation doit se faire par écrit et ce dans un délai de 15 ours avant la date de formation. Pour toute annulation ne respectant pas le délai de 15 jours, l'intégralité du montant de la ormation sera due.	

CACHET DE LA COLLECTIVITE

**SIGNATURE** 

Infos pratiques

Nous contacter: 06.40.40.91.86 - contact@fpt-formations.com

Le lien de connexion à la formation vous sera indiqué dans Horaires : 9h30-17h votre convocation